

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations de
fonctionnement complémentaire pour 2020 aux collèges
publics et d'un logement de service**

CP/2020/117

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins. Ce rapport répond principalement à l'axe 2 du "Plan Actions Educatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération CD/2017/007), relatif à l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie. Par ailleurs, le Département décide, aux termes des articles L.213-4 et L.213-7 du Code de l'éducation, de l'attribution des logements de service des collèges, sur proposition des conseils d'administration des établissements.

I – ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AUX COLLEGES PUBLICS

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA VIABILISATION

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux collèges publics figurant en annexe 1 du présent rapport une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 57 047,14 €.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A

2. DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION, DE MANUTENTION ET DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 39 955,81 € afin de couvrir le frais de réparation, de manutention et l'acquisition d'équipements spécifiques.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE ANDRE MAUROIS A BISCHWILLER AU TITRE DU SURCOUT DES FRAIS DE RESTAURATION

Le restaurant scolaire de la cité scolaire André Maurois ne pouvant accueillir tous les demi-pensionnaires de l'établissement, une partie des élèves est accueillie au Lycée Philippe-Charles Goulden.

Le prix du repas, fixé annuellement par le Lycée Philippe-Charles Goulden, est supérieur à celui appliqué par le collège André Maurois.

Il est proposé à la Commission Permanente de prendre en charge le surcoût généré par l'hébergement d'une partie des collégiens de la cité scolaire à la restauration scolaire du Lycée Philippe-Charles Goulden, pour le 1^{er} trimestre 2019-2020, soit 2 646,05 €.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DU COLLEGE OTTFRIED DE WISSEMBOURG POUR LE DEPLACEMENT DES ELEVES AUX INTERNATIONAUX DE TENNIS A STRASBOURG

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au Collège de Wissembourg une dotation de fonctionnement complémentaire de 310 € correspondant à la prise en charge des frais de transport pour se rendre à Strasbourg.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE REMBRANDT BUGATTI MOLSHEIM EN VUE DE LA TELERESTAURATION DES REPAS POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Le Département a engagé une réflexion sur l'accueil des élèves demi-pensionnaires du collège Rembrandt Bugatti de Molsheim.

Les collégiens de Rembrandt Bugatti de Molsheim, soit environ 350 collégiens, déjeunaient auparavant au lycée Henri Meck. L'évolution des effectifs en collège et en lycée ne permet plus d'envisager un accueil satisfaisant pour les élèves.

Le travail de concertation mené entre le collège Rembrandt Bugatti et les lycées Henri Meck et Louis Marchal de Molsheim, a permis de déterminer les conditions de télérestauration des repas produits pour les élèves demi-pensionnaires de Rembrandt Bugatti à compter du 27 avril 2020 ainsi que les moyens matériels complémentaires nécessaires financés par le Département dans le cadre du versement d'une dotation complémentaire.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au collège Rembrandt Bugatti une dotation de fonctionnement complémentaire de 27 400 € pour couvrir les dépenses liées à l'achat du contrôle d'accès au restaurant scolaire (22 600 €) et des frais de location d'un véhicule pour la livraison des repas (4 800 € pour 4 mois).

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE LES 7 ARPENTS A SOUFFELWEYSHEIM AU TITRE DU SURCOUT DES FRAIS DE RESTAURATION

Suite à un problème technique, les élèves demi-pensionnaires du collège les 7 Arpents de Souffelweyersheim n'ont pu être accueillis au collège le Ried à Bischheim, aussi le collège a organisé un repas froid au sein de son établissement le 13 février 2020.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au collège les 7 Arpents de Souffelweyersheim une dotation de fonctionnement complémentaire de 592 € pour la prise en charge du surcoût généré par l'organisation d'un repas pour les élèves demi-

pensionnaires.

7. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE ROMAIN ROLLAND A ERSTEIN AU TITRE DE L'AUDIT (GTC)

La rénovation du collège Romain Rolland d'ERSTEIN a fait intervenir 3 entreprises sur le lot Energie :

- LABAUNE (chauffage),
- K3E : électricité (stores et éclairage),
- SBA Engeneering (GTC).

La mise au point a été longue eu égard aux difficultés techniques de faire communiquer le système ZUMTOBEL (éclairage et stores) avec la GTC (chauffage). La Garantie de Parfait Achèvement (GPA) a été prolongée une première fois, puis la garantie de bon fonctionnement a été mise en œuvre.

Néanmoins, la coordination entre les entreprises et les résultats n'étaient pas au rendez-vous. La bonne volonté de l'entreprise chargée de la GTC étant insuffisante, il convient de changer de stratégie : l'entreprise conduisant l'installation de chaufferie est aujourd'hui mieux placée pour paramétrer efficacement la GTC.

A l'issue de la GPA, un contrat de maintenance de la chaufferie a été passé entre le collège et l'entreprise Génie Climatique de l'Est. Cette entreprise est retenue pour effectuer un audit concernant le paramétrage du chauffage via la GTC.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au collège Romain Rolland à Erstein une dotation de fonctionnement complémentaire de 1 167 € pour la prise en charge du coût de l'audit mené par la Société Génie Climatique de l'Est concernant le paramétrage du chauffage via la GTC.

II – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE SERVICE

Aux termes des articles L.213-4 et L.213-7 du Code de l'éducation, le Département assume l'ensemble des obligations du propriétaire en ce qui concerne les collèges publics. A ce titre, il décide de l'affectation des logements de service.

Le collège Sophie Germain à Strasbourg, a présenté une demande d'occupation précaire de logement de service dans leur établissement. Le tableau présentant la demande du collège est joint en annexe au rapport. Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, la proposition d'occupation précaire a reçu l'accord à la fois du conseil d'administration du collège concerné et des services fiscaux.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer le logement inoccupé dans le collège Sophie Germain à Strasbourg, au bénéficiaire désigné en annexe 3 et selon les modalités figurant dans le tableau en annexe 4 au présent rapport. Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention d'occupation précaire de logement de service correspondant.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
---------------------------	----------------	----------------	---------------------	------------------

1172	65-65511-221	11 607 600,00 €	241 357,47 €	129 118,00 €
------	--------------	-----------------	--------------	--------------

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 129 118 € :

- 57 047,14 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;
- 39 955,81 € pour couvrir les frais de réparation de manutention et de l'acquisition d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics en annexe 2 ;
- 2 646,05 € au collège André Maurois de Bischwiller au titre du surcoût des frais de restauration ;
- 310 € au collège Ottfried de Wissembourg pour couvrir les frais de déplacement des élèves aux Internationaux de Tennis Féminin, le 21 mai 2019 ;
- 27 400 € au collège Rembrandt Bugatti de Molsheim pour couvrir les dépenses liées à l'achat du contrôle d'accès au restaurant scolaire ainsi que les frais de location d'un véhicule pour la livraison des repas ;
- 592 € pour la prise en charge du surcoût généré par l'organisation d'un repas pour les élèves demi-pensionnaires du Collège de Souffelweyersheim ;
- 1167 € € au Collège Romain Rolland à Erstein pour la prise en charge du coût de l'audit mené par la Société Génie Climatique de l'Est concernant le paramétrage du chauffage via la GTC.
- décide d'attribuer un logement inoccupé dans le collège Sophie Germain de Strasbourg au bénéficiaire désigné en annexe à la présente délibération, et selon les modalités y figurant ;
- approuve les termes du projet de convention d'occupation précaire de logement de service correspondant ;

- autorise son Président à signer la convention.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY